



"L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information semestriel de la commune du Jardin (canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Novembre 2002

N° 3

LE MOT DU MAIRE

Dans ce bulletin, un certain nombre de projets sont évoqués.

Certains trouveront peut-être que c'est beaucoup et même trop pour une petite commune comme la nôtre.

Pourtant, si l'on a pu dire que "tout homme sans projets est un homme mort", une commune sans projets est aussi une commune qui mourra à plus ou moins brève échéance.

Le Conseil Municipal que vous avez élu n'est pas uniquement là pour régler les affaires courantes sinon, pourquoi être 9 entourant une secrétaire de mairie ?

Elaborer des projets n'est pas synonyme de dépenses inconsidérées mais permet au contraire d'évaluer au mieux en pleine concertation et en toute connaissance de cause les travaux réalisables, leur coût et leur intérêt pour la commune.

N'oublions pas que nous ne pourrions mener à bien que des projets subventionnés qu'il faut bien chiffrer au préalable.

Nous vous tiendrons bien évidemment régulièrement informés de l'avancement des différents projets qui nous animent et serons très heureux de recevoir vos suggestions et d'en discuter avec vous.

René Peyron

ACTION MUNICIPALE (depuis Février 2002)

➤ Février/Mars :

- Pays d'Egletons : sont délégués pour la commune René PEYRON (titulaire), Gilles BERGEAL (suppléant) et Henri BOSCHE (représentant non élu).

- Travaux en cours : les travaux de voirie dans le bourg pour l'écoulement des eaux sont exécutés et donnent entière satisfaction. Il est également procédé au curage des fossés et des buses sur la commune, à la réfection d'une partie de la chaussée avant Puyhabilier, à la pose de bordures à l'entrée de ce village, à la réfection de la route vers la Femme Morte et enfin au busage et renforcement du petit pont sur le chemin goudronné au départ de Marcouyeux vers les Arias.

Il est aussi demandé un devis à la D.D.E. pour la réfection d'une partie de la piste montant à gauche au delà des 4 Routes.

➤ Avril :

- Budget 2002 : il est adopté à l'unanimité (voir détail dans paragraphe spécial).

- Subvention aux associations : il est attribué par le Conseil Municipal au titre de l'année 2002 un montant total de 650 € de subvention aux 2 associations de la commune (Foyer Rural et Société de Chasse).

- Bâtiment municipal : la commission pour l'aménagement de la mairie, de la salle polyvalente et des abords se réunit pour procéder à un état des lieux et référer aux différentes solutions possibles.

➤ Juin :

- Ordures ménagères : en 2002, la facture du S.I.R.T.O.M. pour la commune s'élève à 4 219 € / 27 675 F (1 709 € pour la collecte et 2 510 € pour l'incinération) soit une augmentation de 2,78 % par rapport à l'année précédente, le mode de calcul pour la facturation restant inchangé.

- Equipe informatique : afin d'améliorer les possibilités de travail en mairie, il est fait l'acquisition d'un scanner, d'une imprimante couleur ainsi que d'un logiciel de gestion de l'Etat Civil "Littéra".

- Etude sur l'eau : le Conseil Municipal décide de lancer une étude diagnostic pour la mise en conformité de la qualité de l'eau et de sa distribution. Le montant de cette étude, confiée au cabinet SOCAMA de Tulle, est de 2 846,4 € avec subvention à 80 %.

- Conteneurs à ordures : la commune envisage de passer commande de 3 conteneurs supplémentaires de 770 l pour faire face aux besoins durant les mois d'été à Marcouyeux et au bourg et pour placer à l'entrée du cimetière.

➤ Septembre :

- Réunion d'information sur le mode de facturation de l'enlèvement des ordures ménagères :

à partir de 2003, la loi Chevènement (dont l'application sera sans doute différée) impose un mode de facturation unique (redevance ou taxation) au sein d'un S.I.R.T.O.M. pour toutes les communes adhérentes. Le système de redevance, géré par la commune, est actuellement appliqué au Jardin. Dans le cas de la taxation, gérée par le Trésor Public et indexée sur la valeur locative, des simulations réalisées par l'équipe municipale font apparaître d'importantes différences avec le système actuel et de grandes disparités entre les foyers. C'est pourquoi, lors du prochain Conseil du S.I.R.T.O.M. qui réunira les 29 communes adhérentes pour délibérer sur ce point, les délégués S.I.R.T.O.M. de notre commune soutiendront la redevance, plus juste et plus équitable pour les administrés, comme mode de facturation.

- Logement municipal : avant l'hiver, il est décidé de faire changer plusieurs fenêtres pour améliorer l'isolation. Les travaux sont programmés courant Novembre.

- Achat de terrains : le Conseil Municipal envisage d'acquérir divers terrains pour des aménagements futurs.

- Travaux de voirie : différents travaux sont envisagés, comme le curage de fossés, le rebouchage de nids de poule ou la pose d'une grille sur un regard non couvert à Marcouyeux.

- Arrêt du bus scolaire : le Conseil Municipal adresse une demande au Conseil Général pour sécuriser l'arrêt de Marcouyeux en l'aménageant et en le signalant.

➤ Octobre :

- Réunion cantonale : René PEYRON présente au Président du Conseil Général, Jean-Pierre DUPONT, et la Conseillère Générale, Bernadette BOURZAI, les principaux projets de la commune, notamment la construction d'une nouvelle mairie plus spacieuse et fonctionnelle.

- S.I.R.T.O.M. : après vote des 29 communes adhérentes concernant le mode de facturation du ramassage des ordures ménagères, le système de la redevance, souhaité par notre commune, est adopté.

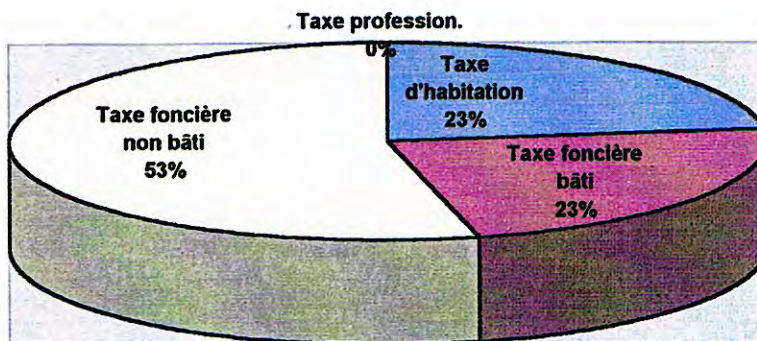
- Etude sur l'eau : le cabinet SOCAMA remet à la municipalité les conclusions de cette étude avec diagnostic de l'existant, options possibles et travaux à entreprendre avec coût et montant subventionnable (présentation complète dans notre prochain bulletin).

BUDGET 2002 (présentation simplifiée)

	<i>Euros</i>	<i>Francs</i>
Section Fonctionnement		
Opérations réelles	42 835, 00	280 979, 00
Excédent (report exercices précédents)	124 898, 00	819 277, 00
TOTAL	167 733, 00 €	1 100 256, 00 F
Section Investissement		
Opérations réelles (programme d'équipement : travaux voirie et achat de terrains)	35 569, 00 (19 204 subventions) (7 913 autofinancement) (8 452 report excédent 2001)	233 317, 00 (125 970) (51 906) (55 441)
TOTAL	35 569, 00 €	233 317, 00 F

➤ Fiscalité directe locale :

Voir page suivante ⇨



- Produit des 4 taxes : 5 666 € / 37 166,5 F (stabilité par rapport à 2001)

DOSSIER SPECIAL : LE PAYS D'EGLETONS

Comme nous vous l'annonçons dans notre précédent bulletin, le Pays d'Egletons est en voie d'élaboration depuis que le Préfet de Région a validé son périmètre d'étude de préfiguration, fin 2001. En effet, 18 communes des cantons d'Egletons (dont la nôtre), Meymac, Lapleau et La Roche Canillac ont délibéré pour en faire partie.

* *Qu'est ce qu'un Pays ?*

Le Pays n'est pas, à l'inverse de la Communauté de Communes, une collectivité locale ou territoriale mais il constitue un bassin de vie et un espace de projets.

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25/06/99 (loi Voynet) fixe les règles d'un Pays. Celui-ci doit présenter une cohérence géographique mais aussi économique et culturelle et son rôle est de fédérer collectivités publiques et acteurs locaux (privés, associatifs ou autres) autour de **projets communs de développement et d'aménagement du territoire**.

Pour exister, le Pays doit être initié et "porté" par une collectivité locale ou territoriale et c'est donc la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, à l'origine de la démarche, qui est "porteuse" du projet de Pays d'Egletons.

Plusieurs phases interviennent dans la création d'un Pays :

➤ **la validation du périmètre d'étude (depuis le 24/12/01)** : par délibération, les communes souhaitent être intégrées dans le périmètre d'étude de préfiguration du Pays qui est ensuite soumis au Préfet de Région.

➤ **la création du Conseil de Développement (1^{er} trimestre 2002)** : ce Conseil (plusieurs dizaines de membres) est représentatif du contexte local et n'est pas exclusivement composé d'élus. Il comprend aussi des représentants socio-professionnels ou associatifs, acteurs de la vie locale. C'est une cellule de réflexion et de travail qui possède un rôle consultatif mais pas décisionnaire.

Les débats du Conseil de Développement doivent donc être validés par les élus.

➤ **l'étude préalable de diagnostic du territoire (restitution publique de l'étude le 4/10/02)** : avant toute mise en œuvre d'actions, le périmètre d'étude vient de faire l'objet d'une étude très complète, analysant précisément le contexte local et les différents secteurs d'activité. Cet état des lieux, méthodiquement réalisé par 5 élèves de l'Ecole Supérieure d'Aménagement de Tours, est consigné dans un volumineux et instructif document qui révèle les atouts, mais aussi les faiblesses de notre territoire. Il servira de base de travail aux différentes réflexions menées au sein du Conseil de Développement pour élaborer la Charte de Développement du Pays.

➤ **l'élaboration de la Charte de Développement du Pays (fin 2002/2003)** : cette Charte sera la clef de voûte du Pays. Elaborée par le Conseil de Développement en concertation avec les élus, à partir de l'étude de diagnostic, elle devra déterminer les modalités d'organisation du territoire par le biais d'actions concrètes. La Charte de Développement du Pays doit traduire une solidarité spatiale et humaine en fixant des orientations fondamentales de développement et d'aménagement du territoire pour plusieurs années.

➤ **le dépôt de la Charte de Développement du Pays auprès du Préfet de Région pour l'arrêté du périmètre définitif et la contractualisation des actions au Contrat de Plan Etat-Région pour leur financement (courant 2003).**

➤ **la mise en œuvre des différentes actions sur le terrain (années à venir).**

VIE COMMUNALE

➤ Election d'un nouveau bureau au foyer rural :

Président d'honneur	Présidente	Trésorière	Secrétaire
René Peyron	Pascale Espargilière	Céline Gonçalves	Agnès Chastagnol
	Vice-Président	Trésorière adjointe	Secrétaire adjointe
	Michel Saulière	Françoise Valade	Louissette Cinier

Comme chaque année sur notre commune, l'été a été rythmé par différentes animations organisées par le Foyer Rural. Nous vous en proposons donc un résumé en images avec, par ordre chronologique, le Feu de la St-Jean, le Repas Champêtre et le Voyage Annuel au PAL dans l'Allier.

En outre, nous vous invitons à participer nombreux aux prochaines manifestations : Poule au Gibier, Noël des Enfants (Samedi 21 Décembre) et Repas Annuel.



Feu de la St-Jean (22 Juin)

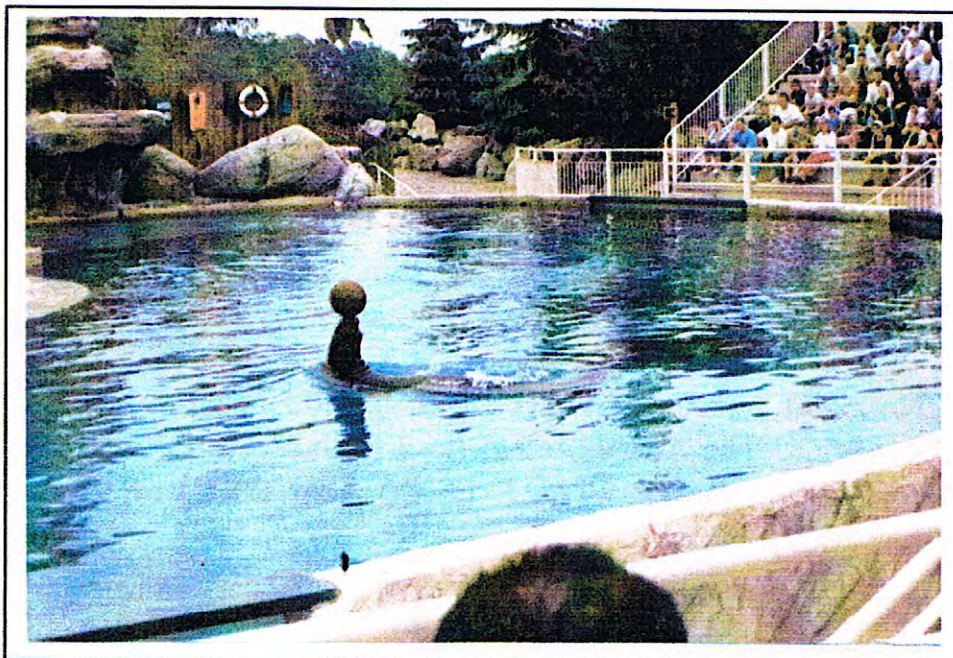
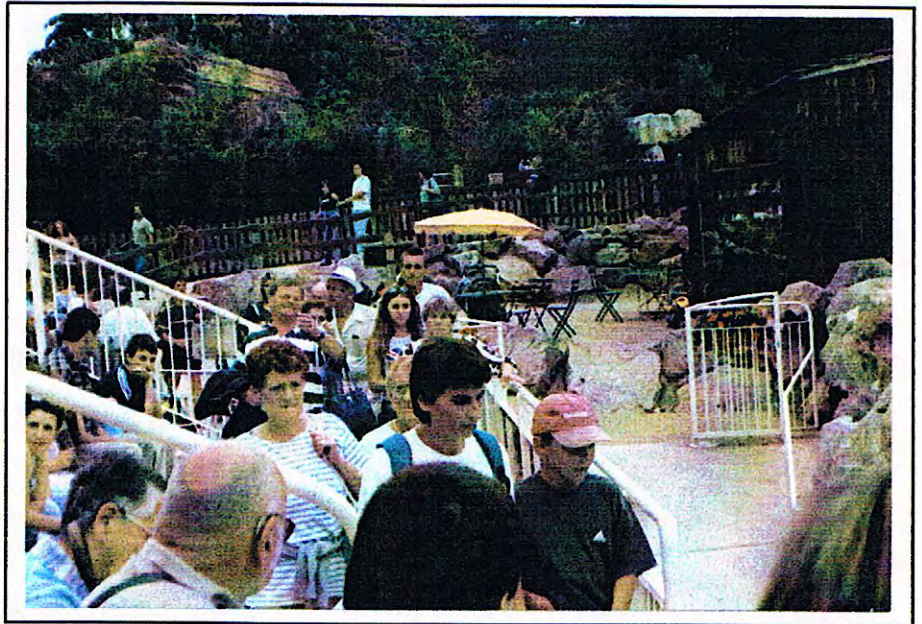
Repas Champêtre (27 Juillet)





Repas Champêtre

Voyage annuel au PAL
(31 Août 2002)



Voyage annuel au PAL

EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- **Point Permanences de Marcillac la C. (à la maison Nard) :** à l'initiative des communes de Marcillac la Croisille, St-Pardoux la Croisille, St-Merd de Lapeau et Le Jardin, en collaboration avec l'association d'insertion **ARCADOUR**, ce Point Permanences est opérationnel depuis Septembre. Son but est de répondre aux besoins de la population locale en offrant un service de proximité pour tout problème administratif concernant l'emploi, le logement, la sécurité sociale, la formation, les allocations diverses, le service notarial etc... Ces permanences sont mises en place pour une durée expérimentale de 4 mois (jusqu'à fin 2002) à l'issue de laquelle sera faite une évaluation de leur adaptation aux besoins de la population. Elles ont lieu du mardi au vendredi et le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 12 h 30. N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à vous renseigner au 05.55.27.80.13

- **Tee-shirts et casquettes :** décorés avec le blason de la commune en 3 D, ils sont en vente pour le foyer rural auprès de Pascale **ESPARGILIERE** au bourg et de Céline **GONCALVES** à Marcouyeux.

- **Trafic sur la RD 18 :** d'après des comptages réalisés par la D.D.E. , plus de 900 véhicules empruntent quotidiennement la RD 18 qui coupe notre commune en deux.

- **Quête pour la ligue nationale contre le cancer :** effectuée comme chaque année par Pascale **ESPARGILIERE**, elle a rapporté sur notre commune la somme de 889,24 € (5 833,03 F).

- **Bennes à encombrants en 2003 :** les 4 Routes (17 au 24/03), Le Bourg (20 au 27/06), Marcouyeux (19 au 26/09).

- **Panneaux d'information :** nous vous rappelons qu'ils vous tiennent régulièrement informés de la vie communale.

- **Permanences en mairie :** Martine **REIX** est à votre disposition à la mairie les mardis et vendredis de 10 h à 12 h. ☎ mairie : 05.55.27.59.66

UN PEU D'HISTOIRE :

La commune du Jardin, comme beaucoup d'autres dans les campagnes, a subi de plein fouet au cours du XX^e siècle ce qu'on a appelé l'exode rural. Imaginez vous que, selon un tableau récapitulatif du 10 Février 1896, la population du Jardin était de 312 habitants ! (contre plus ou moins 75 aujourd'hui).

La répartition de la population dans les villages était la suivante :

- Le bourg : 80 habitants,
- Marcouyeux : 114 habitants,
- Puyhabillier : 75 habitants,
- Fioux : 22 habitants,
- La Ramade : 14 habitants,
- La Combe : 7 habitants.

(d'après un document administratif retrouvé dans les archives communales et affiché en mairie).

A bientôt pour un prochain numéro de votre bulletin.

Bien cordialement,

Votre équipe municipale.

ETAT CIVIL

- **Mariage :** Céline **ESPINASSE** et Seif-Yousef-Yasif **HOURANI** (le 13 Juillet 2002),
- **Décès :** Marie **COUGNASSOU**, née **SOUBRANNE** (le 3 Février 2002), Maurice **CHASSAGNARD** (le 4 Mai 2002), Marcel **VIALLE** (le 20 Août 2002) et Roger **LALITTE** (le 30 Septembre 2002).

Réalisé et imprimé par nos soins